

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE CROSS-COUNTRY Primaire



Modifié le 21-09-2023

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

TABLE DES MATIÈRES

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.....	3
ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCE	3
ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE.....	3
ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE.....	4
ART. 5 RÉCOMPENSES	4
ART. 6 DISQUALIFICATION	6
ART. 7 INSCRIPTION	7
ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	7
ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)	8

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation administrative du sport étudiant et les règlements officiels reconnus par la Fédération québécoise d'athlétisme.

ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCES

	Élite	Participation
Colibri (3^e – 4^e année) (01/10/2013 au 30/09/2015)	1,5 km	1,5 - 2 - 3 km
5^e année (01/10/2012 au 30/09/2013)	2 km	1,5 - 2 - 3 km
6^e année (01/10/2011 au 30/09/2012)	2 km	1,5 - 2 - 3 km

ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE

Pour l'ensemble des catégories scolaires, il y aura deux niveaux soit le volet ÉLITE et le volet PARTICIPATION. Il y aura deux (2) départs par catégorie pour le volet élite et un seul départ par distance pour le volet participation. Il pourrait y avoir plusieurs vagues de départ selon le nombre de coureurs par distance dans le volet participation.

3.1 Volet participation

Chaque école peut inscrire le nombre de concurrents qu'elle désire dans chaque distance pour le volet PARTICIPATION.

3.2 Volet élite

Chaque école peut inscrire un maximum de huit (8) concurrents par catégorie/sexes pour le volet ÉLITE au primaire. Il est à noter que ces élèves-athlètes doivent être en mesure d'effectuer le parcours complet à la course et non à la marche.

3.3 Élèves-athlètes hors-concours

Les élèves-athlètes hors-concours sont inscrits dans le volet PARTICIPATION. Il n'y a aucun coureur hors-concours dans le volet ÉLITE.

Vous devez communiquer avec le RSEQLL pour les inscrire.

ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Seuls les coureurs inscrits au volet ÉLITE compteront pour le classement par équipe. Le nombre de coureurs considérés pour le classement sera le suivant:

Catégorie	# coureurs
Colibri (3 ^e -4 ^e année)	5 (féminin) et 5 (masculin)
5 ^e année	5 (féminin) et 5 (masculin)
6 ^e année	5 (féminin) et 5 (masculin)

Si une école n'a pas 5 élèves-athlètes (selon la catégorie) au fil d'arrivée, on accordera le pointage équivalent au nombre total d'élèves-athlètes terminant la course + 1 pour chaque place libre dans l'équipe. L'école qui aura le plus petit nombre de points accumulés sera déclarée gagnante et ce, dans chaque catégorie.

ART. 5 RÉCOMPENSES

- La remise des médailles et bannières se feront sur place.
- Deux bannières peuvent être remises par catégorie/sexes pour les écoles gagnantes pour le volet ÉLITE seulement. Une pour les écoles ayant 65 élèves et moins par catégorie/sexes et une pour les écoles ayant 66 élèves et plus par catégorie/sexes.
- Des médailles régionales or, argent et bronze seront remises par catégorie/sexes pour le volet élite.

- Des médailles locales or, argent et bronze seront remises par distance/sexe pour le volet participation.

ART. 6 DISQUALIFICATION

6.1 Respect des règlements

Tout coureur ou toute équipe qui ne se conformerait pas aux règlements et/ou nuirait au bon déroulement de la rencontre sera disqualifié.

6.2 Les marcheurs

Un coureur du volet élite qui marche sur une longue période pourrait être disqualifié par les officiels. Les coureurs du volet élite doivent pouvoir compléter le parcours à la course.

6.3 Spectateurs

Toute personne impliquée directement dans une course doit respecter les espaces réservés aux coureurs, du départ à l'arrivée.

Si quelqu'un soutient de quelque façon que ce soit un coureur durant la course, ce coureur est automatiquement disqualifié.

6.4 Non-respect des règles

Les responsables des écoles présentes sont autorisés à faire un rapport aux responsables de la compétition afin de disqualifier un élève-athlète qui ne respecte pas les règlements ou qui a un mauvais comportement.

6.5 Corridor

Les équipes doivent respecter le corridor de départ qui leur est attribué. Tout élève-athlète qui n'est pas dans son corridor sera disqualifié.

6.6 Port du chandail / camisole

Tout élèves-athlètes qui arrivent à la ligne d'arrivée sans son chandail ou sa camisole sur son torse, sera automatiquement disqualifié.

6.7 Identification

L'élève-athlète devra obligatoirement, durant la course, porter son dossard sur la poitrine, de façon visible pour les officiels. Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner la disqualification du coureur.

8.8 Propreté

La propreté est une préoccupation de tous les instants pour le comité organisateur, essayons que cette préoccupation se propage à tous les participants et participantes. De plus, à votre arrivée, des sacs à ordures vous seront remis avec vos dossards. Merci d'utiliser les bacs prévus à cet effet sur l'ensemble du site.

8.9 Encadrement

Veillez assurer un encadrement adéquat pour vos élèves-athlètes tout au long de la journée. Il est important que les jeunes ne soient pas laissés à eux-mêmes.

Un (1) entraîneur et un (1) accompagnateur doivent obligatoirement être inscrits dans le S1 pour un ratio de 1 pour 10. À titre d'exemple, si une école a inscrit 22 élèves-athlètes, elle devra obligatoirement inscrire trois (3) entraîneurs-accompagnateurs au total présents lors de l'événement.

Nous croyons que c'est un minimum pour assurer un bon encadrement des élèves-athlètes sur place. Le RSEQ se réserve le droit de refuser la participation d'une école si celle-ci ne respecte pas le ratio accompagnateurs/élève-athlète.

À l'accueil, un membre du comité dirigera les autobus. Par la suite, les autobus devront se stationner dans la zone prévue à cet effet.

LA COMPÉTITION AURA LIEU BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS. IL N'Y AURA AUCUNE ANNULATION!

ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)

9.1 Délégation (Volet ÉLITE seulement)

Le nombre de participants sera déterminé selon le nombre de places octroyé par le RSEQ provincial.

Pour déterminer la délégation qui représentera notre région au championnat provincial scolaire, nous sélectionnerons les meilleurs temps dans la catégorie moustique (5e et 6e année volet élite combinés) qui comprend les élèves du 01/10/2011 au 30/09/2013.

En cas d'impossibilité pour un élève-athlète de participer au Championnat provincial scolaire, l'élève-athlète suivant ayant la meilleure performance, pourra compléter la délégation. Cette année le championnat se déroulera les 20-21 octobre à l'école secondaire Serge-Bouchard à Baie-Comeau.

Un coût supplémentaire sera facturé pour tous élèves-athlètes sélectionnés pour le championnat provincial scolaire afin de défrayer les coûts d'hébergement, de repas (souper du vendredi, déjeuner et dîner du samedi), du chandail et des accompagnateurs. Nous vous demandons de vérifier rapidement la disponibilité de vos élèves-athlètes susceptibles d'être sélectionnés pour ce championnat.

9.2 **Accompagnateur pour le CPS**

Afin d'encadrer notre délégation lors du CPS, le RSEQLL sollicitera quatre entraîneurs d'expérience. Nous prions les personnes intéressées à communiquer avec le RSEQLL au (450) 231-6628 poste 5.